



## « Quant à ce beau discours du mespris du monde ... » : foi calviniste et plaisirs mondains chez quatre grandes dames de la Réforme en France

Jane Couchman

Volume 38, Number 3, Summer 2015

Les passions et leurs enjeux au seizième siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1087405ar>

DOI: <https://doi.org/10.33137/rr.v38i3.26152>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Iter Press

ISSN

0034-429X (print)

2293-7374 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Couchman, J. (2015). « Quant à ce beau discours du mespris du monde ... » : foi calviniste et plaisirs mondains chez quatre grandes dames de la Réforme en France. *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, 38(3), 141–159. <https://doi.org/10.33137/rr.v38i3.26152>

Article abstract

The refusal of the « vanities of this world » plays a preponderant role in Calvinist theology. We will explore here the importance of « worldly pleasures » in the letters and memoirs of four of the great noblewomen of the French Reformation: Louise de Coligny (1555–1620), Charlotte Duplessis-Mornay (1548–1606), Jeanne d'Albret (1528–1572) and Catherine de Bourbon (1559–1604). We will examine how these high-ranking noblewomen resolve the tensions between the persona essential to their status (particularly their appearance and their participation in courtly activities), and the Calvinist prohibition of the « worldliness » characteristic of that status. We will discover that these women, conscious of these tensions, respond in a variety of ways, including theological justification of their « worldly » choices, functionalist acceptance of the necessity of certain « worldly pleasures », or vacillation between pleasures and penitence.

# « Quant à ce beau discours du mespris du monde ... » : Foi calviniste et plaisirs mondains chez quatre grandes dames de la Réforme en France<sup>1</sup>

JANE COUCHMAN  
York University

*Le rejet des « vanités de ce monde » tient, on le sait, une place prépondérante dans la théologie calviniste. Cette étude explore le rôle de ces « plaisirs mondains » dans les lettres et les mémoires de quatre des grandes dames de la Réforme en France : Louise de Coligny (1555–1620), Charlotte Duplessis-Mornay (1548–1606), Jeanne d’Albret (1528–1572) et Catherine de Bourbon (1559–1604). Nous nous demandons comment ces femmes haut placées réagissent aux tensions entre la persona reliée à leur statut noble (surtout leur apparence et leur engagement dans la vie de la cour) et l’interdiction calviniste de la « mondانيتé » s’appliquant à ce statut. Nous trouverons que ces femmes, tout à fait conscientes de ces tensions, y opposent entre autre une justification théologique, une acceptation fonctionnaliste, ou une vacillation entre plaisirs et pénitence.*

*The refusal of the « vanities of this world » plays a preponderant role in Calvinist theology. We will explore here the importance of « worldly pleasures » in the letters and memoirs of four of the great noblewomen of the French Reformation: Louise de Coligny (1555–1620), Charlotte Duplessis-Mornay (1548–1606), Jeanne d’Albret (1528–1572) and Catherine de Bourbon (1559–1604). We will examine how these high-ranking noblewomen resolve the tensions between the persona essential to their status (particularly their appearance and their participation in courtly activities), and the Calvinist prohibition of the « worldliness » characteristic of that status. We will discover that these women, conscious of these tensions, respond in a variety of ways, including theological justification of their « worldly » choices, functionalist acceptance of the necessity of certain « worldly pleasures », or vacillation between pleasures and penitence.*

**E**n décembre 1598, Louise de Coligny, l’une des « grandes dames » de la Réforme en France, écrit de la cour de France à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de la Tremoille pour lui décrire « un ballet qui a été dansé à St Germain devant le Roy au baptesme d’Alexandre Monsieur ou votre petit frere estoit et des premiers et de ceus qui on eu plus de louange »<sup>2</sup>. On peut s’interroger

1. Louise de Coligny (1555–1620), Charlotte Duplessis-Mornay (1548–1606), Jeanne d’Albret (1528–1572), Catherine de Bourbon (1559–1604).

2. Louise de Coligny à Charlotte-Brabantine de la Tremoille, Paris, 31 décembre 1598, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Elisabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn (Paris :

sur le plaisir que prend Louise, l'un des piliers de l'Église réformée en France, à s'attarder ainsi sur un *ballet* auquel avait participé le fils des très calvinistes Louise de Coligny et Guillaume d'Orange et sur ce baptême catholique du fils bâtard du roi et de sa maîtresse Gabrielle d'Estrées. Ne s'agit-il pas là des vanités du monde ? Calvin n'avait-il pas condamné les plaisirs mondains ? Les Églises réformées de France ne cherchaient-elles pas à instaurer une réforme des mœurs, à apprendre à leurs fidèles à gouverner leurs passions ignobles et, notamment la concupiscence<sup>3</sup> ?

Jean Calvin avait identifié parmi la noblesse française plusieurs femmes nobles auxquelles il écrivait et sur lesquelles il comptait pour l'établissement de la foi calviniste en France. Ces femmes, leurs filles et leurs parentes, ont défendu l'Église réformée avant, pendant et après les Guerres de religion. Elles ont encouragé la foi réformée au sein de leur famille et ont souvent joué elles-mêmes un rôle politique et religieux important. C'est le cas des quatre femmes dont nous examinerons ici les stratégies pour réconcilier leur foi protestante avec la vie mondaine de la cour. Jeanne d'Albret (1528–1572), reine de Navarre, chef des huguenots entre 1569 et 1672 et mère d'Henri IV, est sans doute celle de ces femmes sur laquelle Calvin comptait le plus pour faire avancer la Réforme en France, comme on peut le voir dans les lettres qu'il lui a adressées<sup>4</sup>. Louise de Coligny (1555–1620), fille de Gaspard de Coligny et veuve de Guillaume d'Orange, prince d'Orange et Stadhouder des Pays-Bas, a suivi l'exemple de sa mère Charlotte de Laval, elle aussi récipiendaire des lettres d'encouragement de Calvin. La politique familiale de Louise concernait à la fois les relations entre la France et les Pays-Bas et les rapports entre Henri IV et les nobles protestants qu'il s'était aliénés après sa conversion au catholicisme<sup>5</sup>. Charlotte Duplessis-Mornay (1548–1606), femme de Philippe Duplessis-Mornay, conseiller d'Henri IV avant et après son accession au trône, jouissait de l'entière confiance de son mari. Pendant ses absences fréquentes, il la chargeait de la gestion de sa

---

Honoré Champion, 2005), 119.

3. Stephen Greenblatt, *Governing Passions. Peace and Reform in the French Kingdom 1576–1585* (Oxford : Oxford University Press, 2007), 226.

4. Jean Calvin, *Lettres*, éd. Jules Bonnet, Tome II (Paris : Meyrueis, 1854), 365, 437, 458, 488, 519 ; voir aussi Jeanne d'Albret, *Lettres suivies d'une Ample déclaration*, éd. Bernard Berdou d'Aas (Biarritz : Atlantica, 2007).

5. Voir Jane Couchman, « Lettres de Louise de Coligny », in Goldsmith et Winn, *Lettres de femmes*, 89–100.

propre correspondance et des rapports avec ses collègues et attendait d'elle des renseignements sur les conflits religieux. Le *Mémoire* sur la vie de son mari qu'elle a rédigé pour leur fils reste une source de renseignements précieuse pour les événements de cette période mouvementée<sup>6</sup>. Catherine de Bourbon (1559–1604), sœur d'Henri IV, sa régente en Navarre et au Béarn pendant l'absence de son frère entre 1577 et 1592, a suivi l'exemple de leur mère en défendant fermement sa foi réformée après l'abjuration de son frère et en se présentant comme exemple et comme représentante auprès de son frère des huguenots qui, comme elle, étaient restés calvinistes<sup>7</sup>.

Ce que l'on peut appeler les plaisirs mondains (la danse, la musique, les divertissements de la cour, les bijoux, les robes luxueuses, les coiffures élégantes) faisaient intégralement partie de la vie de ces femmes et de leur expression de soi, de leur *habitus* et de leur *ethos*. Elles avaient l'obligation de se montrer dignes de leur rang et de leur fortune ; c'est ce qui leur permettait d'exercer de l'influence. Dans le même temps où Louise de Coligny se réjouissait des louanges reçues à la cour d'Henri IV par son fils, elle faisait tout son possible pour que celui-ci, le futur Stadhouder Frederick-Henri de Nassau, y soit bien reçu et trouve une place auprès du roi. Le ballet, ainsi que les cours d'équitation que suivait le jeune homme auprès du célèbre Pluvinel, faisaient partie des activités qui avaient pour but de le faire remarquer et de l'aider à s'intégrer à la cour.

Comment donc ces femmes protestantes, fidèles à leur foi mais vivant dans le monde de la cour et impliquées dans la vie politique de leur époque, sont-elles arrivées à réconcilier avec leur foi les plaisirs mondains de la cour ? Paradoxalement, elles ne semblent que très rarement y trouver une contradiction. Les hommes de leur entourage, quant à eux, admirent leur modestie et leur force spirituelle. Le luxe et les divertissements sont chez elles moins l'expression d'une vanité personnelle qu'une marque du rang. Elles n'en parlent pas beaucoup dans leurs lettres et mémoires, tant elles considèrent comme évident ce qu'implique leur situation sociale et politique, mais elles en

6. Charlotte Duplessis-Mornay, *Mémoires de Mme de Mornay II*, éd. Mme de Witt (Paris : Renouard, 1869).

7. Voir Jane Couchman, "Resisting Henri IV", in *Sibling Relations and Gender in the Early Modern World*, éd. Naomi J. Miller and Naomi Yavneh (Aldershot : Ashgate Publ., 2006), 64–76 ; Marie-Hélène Grintchenko, *Catherine de Bourbon (1559–1604). Influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste* (Paris : Honoré Champion, 2009).

parlent assez pour qu'on puisse en explorer la problématique. Jeanne d'Albret adopte une *persona* sobre pour elle-même. Dans ses lettres, elle avertit son fils de se méfier des attraits de la cour, mais elle porte elle-même toujours des perles, et les inventaires de ses châteaux révèlent qu'elle a considérablement enrichi la collection d'objets de luxe, signes de la haute dignité de sa dynastie. Les lettres de Louise de Coligny montrent que sa participation aux cérémonies et aux récréations de la cour lui permet de croiser les grands de son époque et, parfois même, de les influencer. Seule Charlotte Duplessis-Mornay se trouve dans une situation où son apparence est critiquée, et ceci non pas par d'autres nobles, mais par le Consistoire de Montauban. Dans le *Mémoire* qu'elle adresse au Consistoire, elle met l'accent sur l'importance des bonnes mœurs et explique pourquoi elle ne voit aucune raison de changer son apparence. Seule Catherine de Bourbon, élevée dans le luxe des châteaux de sa mère, vivant à la cour de son frère, princesse et aussi poète, examine dans ses écrits les tensions spirituelles qui résultent de la confrontation des plaisirs mondains avec les devoirs d'une calviniste.

Le mot « plaisir » revient fréquemment dans les œuvres de Calvin. Sa théologie de la grâce dépend de la notion selon laquelle Dieu tout-puissant choisirait certains pour le salut selon « le bon plaisir de sa volonté »<sup>8</sup>. Pour Calvin, l'être humain n'est capable ni de mériter le « plaisir » de Dieu, ni de comprendre pourquoi et comment il plaît à Dieu de choisir certains et d'en exclure d'autres<sup>9</sup>. Le mot doit bien sûr être compris ici dans le sens de « volonté » plutôt que de « contentement » ou de « divertissement ». Le Dieu de Calvin prend « plaisir » à l'obéissance du fidèle<sup>10</sup>, et l' élu pourra s'assurer de son élection en observant en lui-même la joie sainte qui est le fruit de l'élection<sup>11</sup>. C'est, semblerait-il, le seul plaisir qui soit permis à l' élu.

8. Jean Calvin, *Institution de la religion chrestienne* (Genève : François Perrin, 1566), 631 : III, xxii, 1 : « Dieu nous a élus, dit-il [St. Paul] devant que jetter les fondements du monde, selon le bon plaisir de sa volonté ».

9. Calvin, *Institution*, 632 : III, xxii, 2 : « Si on demande quelque cause plus haute, pourquoi les uns sont eslus plutost que les autres, saint Paul repond que Dieu les a ainsi predestinez selon son bon plaisir ».

10. Calvin, *Institution*, 230 : Dieu « n'a rien plus agréable que l'obéissance », et 439 : III, iii, 36 : Il « ne prend plaisir qu'à l'intégrité, pitié, droiture... ».

11. Jean Calvin, *Commentaires de Jehan Calvin sur le Nouveau Testament*, tome I, *Sur la concordance ou harmonie composée de trois évangélistes* (Reproduction de l'édition de Genève, Badius, 1561, Paris : Meyrueis, 1854), 615-16 : « En saint Luc est clairement exprimé la consolation de laquelle le Christ

De toute manière, le bonheur terrestre ne signifie pas l'élection, pas plus que le malheur ne signifie la damnation. Pendant la captivité de son mari Louis de Condé, Éléonore de Roye aboutit à la conclusion suivante : « sans la grace que DIEU me faict de représenter devant mes yeux, que telles visitations viennent de sa main, et que c'est le signe dont il remarque les siens, je ne sçay que je ferois »<sup>12</sup>. Au contraire, les paroles du Christ dans l'Évangile de Luc suggèrent au calviniste que le plaisir dans cette vie peut mener à la damnation éternelle de l'âme : « Vous estes bienheureux, vous qui pleurez maintenant : car vous rirez. [...] Malheur sur vous qui riez maintenant : car vous lamenterez et pleurerez »<sup>13</sup>.

Dans la ville de Genève, on le sait, Calvin avait interdit les plaisirs mondains comme le théâtre non-biblique, la danse, la musique (à part les psaumes) et l'excès de boire ou de manger. Pour les femmes, Calvin avait décrété, suivant les Épîtres de saint Paul, des limites précises à leur apparence : défense de s'habiller avec faste, de porter une coiffure exagérée ou trop de bijoux. Saint Paul est très clair à ce propos :

9) Pareillement, aussi, que les femmes s'accoutrent en habit honneste avec vergogne & modestie, non point en tresses, en or ou en perles ou en vestements somptueux : 10) mais en celuy qui est convenable aux femmes demonstrantes la crainte de Dieu par bonnes œuvres.<sup>14</sup>

Mais l'évaluation de ces plaisirs mondains dans le *Sermon* que consacre Calvin à ce passage est en fait tant soit peu nuancée<sup>15</sup>. Il est vrai que, selon lui, la passion des belles robes et des bijoux est particulièrement forte chez la femme. Mais il constate aussi qu'il ne faut pas s'arrêter à la surface, aux « choses trop petites

---

réjouist le cœur des siens. [...] Il faloit bien mettre joie pour les fidèles à l'opposite de la tristesse et la destresse générale du monde ».

12. Éléonore de Roye à Elisabeth d'Angleterre, le 5 janvier 1563, Jane Couchman et Colette H. Winn, *Autour d'Éléonore de Roye, princesse de Condé : Étude du milieu protestant dans les années 1550-1565* (Paris : Honoré Champion, 2012), 75.

13. *Bible* de Genève, Luc 6, 21-25.

14. 1 Timothée 2, 9-10, cité dans Jean Calvin, *Sermons de Jean Calvin sur les deux epistres de S. Paul à Timothée et sur l'epistre à Tite* (Genève : Conrad Badius, 1561), 85.

15. Calvin, *Sermons [...] sur les deux epistres de S. Paul à Timothée*, 85.

et qui ne valent point le parler »<sup>16</sup>. Il souligne surtout que l'apôtre met l'accent sur la modestie et sur les bonnes œuvres. Les plaisirs mondains figurent dans l'*Institution de la religion chrétienne* parmi les « choses indifférentes » et sont classifiés comme *adiaphora*. Dans la théologie de Calvin, ce terme s'applique aux règles qui ne sont pas essentielles au salut et qui peuvent être observées ou non, dépendant du contexte<sup>17</sup>. Selon Calvin, Dieu a créé les plaisirs de ce monde « ... pour notre bien, et non pas pour notre dommage »<sup>18</sup>. Les viandes ont été créées pour « pourvoir à nos nécessités » mais aussi « pour notre plaisir et recreation ». Cela s'applique aux vêtements (pourvu qu'ils soient « honnêtes et decents ») et même au vin qui « rejouist le cœur de l'homme ». Or, s'il ne faut pas montrer de l'ingratitude devant ces dons de Dieu, il faut à tout prix éviter la concupiscence. C'est ce qui arrive lorsqu'on emploie les dons de Dieu à d'autres fins que celles auxquelles il les a destinés, ou lorsqu'on oublie de rendre grâce à Dieu pour la faveur qu'il nous fait en nous octroyant de tels dons.

Le ministre calviniste Pierre Viret a bien compris le dilemme auquel doivent faire face les personnes riches ou nobles, quand il écrit en juin 1564 à la princesse de Condé :

Vous avez esté tentée en diverses sortes et à dextre et à senestre, asçavoir par prospérité et par adversité. [...] Toutes les deux sont fort difficiles à surmonter [...]. Car plusieurs demeurans invincibles en adversité [...] sont puis apres vaincus par prospérité et par voluptées et delires [...] vous avez souvent esté parmi les honneurs et plaisirs de ce monde qui enveniment soudin les plus vertueux. Mais le Seigneur n'a poinct permis que vous l'aiez oublié.<sup>19</sup>

Ce thème de la tentation « par prospérité et par adversité » revient fréquemment dans les lettres des conseillers de ces femmes, Calvin pour Jeanne d'Albret, Théodore de Bèze et Philippe Duplessis-Mornay pour Catherine de Bourbon.

16. Calvin, *Sermons [...] sur les deux epistres de S. Paul à Timothée*, 85.

17. Voir John Lee Thompson, *John Calvin and the Daughters of Sarah: Women in Regular and Exceptional Roles in the Exegesis of Calvin, His Predecessors, and His Contemporaries* (Genève : Droz, 1992), ch. 6 : « Women, polity, adiaphora and change ».

18. Calvin, *Institution*, 477-78 : III, x, 1-2.

19. Pierre Viret à Éléonore de Roye, 19 juin 1564, in Couchman et Winn, *Autour d'Éléonore de Roye*, 98.

La femme réformée la plus visible est sans doute Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fille de Marguerite de Navarre et mère d'Henri IV et de Catherine de Bourbon. Le veuvage de Jeanne d'Albret suit de deux ans l'annonce de sa conversion au protestantisme. En sa jeunesse, ses portraits la représentent belle, noble, portant des bijoux et une robe luxueuse d'une couleur éclatante<sup>20</sup>. Quand elle est devenue veuve, Jeanne a choisi des vêtements beaucoup plus sobres<sup>21</sup>. Elle présentait d'elle, à la cour et pendant ses voyages, l'image d'une femme habillée tout en noir et entourée de ministres de l'Église réformée, eux aussi habillés en noir. Mais dans la plupart de ses portraits, même dans les dernières années de sa vie, elle porte les perles qu'elle a affectionnées toute sa vie. Comme le remarque du reste la duchesse de Nemours pendant la visite de Jeanne à la cour pour arranger le mariage de son fils avec Marguerite de Valois, « elle porte encore plus de perles qu'autrefois »<sup>22</sup>.

Dans une de ses lettres à Jeanne d'Albret, Jean Calvin lui rappelle le devoir qui lui incombe, étant donné la place qu'elle occupe dans le royaume :

[...] la dignité et haultesse en laquelle ce bon Dieu vous a élevée vous doit estre pour double lien pour vous tenir en son obéissance, comme c'est de luy que tenez tout, et selon la mesure que chascun aura receue, il aura à rendre plus grand compte<sup>23</sup>.

Mais cette « dignité et haultesse » implique également « un niveau d'élégance matérielle qui renforçait [les] prétentions dynastiques » de sa famille.<sup>24</sup> Comme le notent Isabelle Pébay et Paul Mironneau, « on oublie trop souvent le côté Valois de Jeanne ». On oublie également que « la Reine de Navarre tenait à son

20. Voir le portrait de Jeanne d'Albret par François Clouet (avant 1562), Chantilly, Musée Condé, PE 254.

21. Voir le portrait de Jeanne d'Albret par François Clouet (vers 1572), Chantilly, Musée Condé.

22. Lettre de la duchesse de Nemours à la duchesse de Ferrare (BnF ms. fr. 3120, f° 21), citée dans Nancy L. Roelker, *Jeanne d'Albret, reine de Navarre* (Paris : Imprimerie nationale, 1979), 361.

23. Jean Calvin, *Lettres de Jean Calvin II*, éd Frédéric Bonnet (Paris : Meyrueis, 1854), 367. Voir aussi Jeanne d'Albret, *Lettres*.

24. Isabelle Pébay et Paul Mironneau, « Le goût du bel objet : à propos des richesses d'art de Jeanne d'Albret à Pau et à Nérac », in Évelyne Berriot-Salvadore, Philippe Chareyre et Claudie Martin-Ulrich, dir., *Jeanne d'Albret et sa cour. Actes du Colloque international de Pau, 17-19 mai 2001* (Paris : Honoré Champion, 2004), 373.



rang »<sup>25</sup>. Les inventaires successifs des meubles, des tapisseries, des objets d'art, des livres, des instruments de musique et des bijoux ayant appartenu à la reine de Navarre montrent qu'elle a pris grand soin de l'héritage matériel qu'elle laisserait à son fils ou à sa fille et qu'elle n'a cessé de l'accroître. Elle faisait transporter avec elle ces objets décoratifs, ainsi que ses toilettes et bijoux, quand elle changeait de demeure (et même quand elle s'est établie à la Rochelle, place forte des Huguenots) comme signes visibles « d'un rang aristocratique éminent »<sup>26</sup>.

Il faut donc repenser l'image austère que Jeanne se plaît à donner d'elle-même et que renforcent ses coreligionnaires. Il faut toutefois également noter, bien qu'elle n'en discute pas spécifiquement elle-même ni dans ses lettres ni dans son *Ample déclaration*, qu'elle savait faire une distinction entre ce riche héritage matériel, signe de son rang, et les tentations morales et spirituelles de la cour des Valois. Elle dénonce souvent les « artifices » de cette cour en parlant de leur impact négatif sur son mari, Antoine de Bourbon, qui y a abandonné sa foi réformée : « Et faut juger par là de quels artifices ils se savent aider, lors qu'ils veulent attirer une personne pour la ruiner »<sup>27</sup>. En négociant le mariage de son fils avec Marguerite de Valois, elle exprime à celui-ci sa crainte qu'il ne soit tenté de la même manière. Sa future femme, lui écrit-elle,

[...] est belle et bien avisée et de bonne grace ; mais nourie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais. [...] je ne voudrois pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je desire vous marier, & que vous & vostre femme vous vous retiriez de cette corruption : car encore que je la croyois bien grande, je la trouve encore davantage.<sup>28</sup>

Elle souligne surtout la « corruption » des mœurs sexuelles qu'elle trouve à la cour, car « ce ne sont pas les hommes icy qui prient les femmes, ce sont les

25. Pébay et Mironneau, « Le goût du bel objet », 373.

26. Pébay et Mironneau, « Le goût du bel objet », 399.

27. Jeanne d'Albret, « Ample déclaration », in *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, éd. Alphonse de Ruble (Paris : Huart et Guillemin, 1863), 5. Jean Calvin, *Lettres* II, 367 : Calvin avait écrit à Jeanne à propos de la vacillation de son mari : « Car vous avez senti par expérience comme les vanités de ce monde amortissent la congnoissance de la vérité. »

28. Jeanne d'Albret à Henri de Navarre, vers la mi-février 1572, in Michel de Chastelneau, *Mémoires* (Bruxelles : Jean Léonard, 1731), 860.

femmes qui prient les hommes », craignant surtout que son fils ne soit tenté, comme l'avait été son père ainsi que son oncle le prince de Condé, par ces femmes sans scrupules dont se servait Catherine de Médicis contre les hommes nobles qui s'opposaient à elle et qu'elle voulait corrompre et dominer<sup>29</sup>. Jeanne offre des conseils spécifiques à son fils à ce propos :

Je vous recommande la dernière, comme celle que j'ay la plus en ma fantazie ; c'est que vous vous proposiés tous les alléchemens que l'on vous pourra donner pour vous débaucher : soit en vostre vie, soit en vostre religion et vous establir contre cella une constance invinsible ; car je say que c'est leur but, ils ne le cellent pas.<sup>30</sup>

Le fait que « les hommes portent à cette heure force pierreries » la surprenait peut-être un peu, mais elle n'en parle que pour rassurer son fils qu'« on en a achetées pour cent mille escus »<sup>31</sup>. Morte en juin 1572, Jeanne d'Albret n'a vu ni le mariage de son fils ni son abjuration. On pourrait peut-être dire qu'Henri était plutôt le fils de son père, et Catherine la fille de sa mère.

Deux fois veuve, Louise de Coligny s'habille sobrement<sup>32</sup>. Mais elle ne s'attend pas à ce que ses belles-filles (les enfants de Guillaume d'Orange et de Charlotte de Bourbon qu'elle a élevés après la mort de leur mère), ni ses petites-filles fassent de même. Elle comprend bien que sa belle-fille, éloignée de la cour de France, veuille savoir comment on s'y habille, et lui décrit donc en détail la mode des robes portées par les dames de la cour en mai 1601.

La Royne [Marie de Médicis] s'abile toujours à l'ytalienne et ne prendra point l'abit françois qu'après ses couches. Je ne vous puis mander conmant

29. Voir, par exemple, la lettre de Calvin et Bèze à Louis de Condé à propos de son affaire scandaleuse avec l'une des filles de « l'escadron volant » de Catherine de Médicis : Calvin, *Lettres* II, 537–39.

30. Jeanne d'Albret à son fils Henri de Navarre, Blois, 25 [février] 1572, in *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, éd. Eugène de Vimeur, marquis de Rochambault (Paris : Renouard, 1877), 343 et Bernard Berdou d'As, Jeanne III d'Albret, *Chronique 1528–1572* (Biarritz : Atlantica, 2002), 483.

31. Chastelnau, *Mémoires*, 860–61. Elle écrit le 11 mars à Louis Goulard de Beauvoir, gouverneur de son fils à propos des vêtements que ce dernier devait porter quand il se présentait à la cour, Eugène de Vimeur, éd., *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, 348 : « Quant aux artisans [tailleurs] de mon filz, je les enverray quérir, je verray comme l'on s'habille icy ».

32. Voir le portrait de Louise de Coligny par Michiel van Mierevelt au Mauritshaus.

on porte des Robes d'étamyne car je n'en aye point encore veu cest année mais on porte fort des Robes de petit taftas noyr doublée d'autre petit tafetas de couleur et toutes decoupées, je dy tous les deux taftas afin que la frange jette la couleur avec le noyr. Mlle de Guyse s'abille à l'italyenne quant elle va à cheval, la Marquise de Vernouil [Henriette d'Entraques, maîtresse en titre d'Henri IV à cette époque] s'y habilla arsoyr [*hier soir*] et ly sied for bien à cheval cest habillement mais à pied non.<sup>33</sup>

On voit bien que la mode comprend des considérations autant politiques qu'esthétiques. Marie de Médicis ne sera pleinement « française » qu'après avoir donné naissance au dauphin ; les dames plus ou moins haut placées pensent sans doute la flatter en imitant la mode italienne. On rencontre dans d'autres lettres la petite-fille de Louise, Charlotte de la Tremoille, âgée de neuf ans et vivant chez sa grand-mère. Louise raconte comment elle discipline la petite, en ajoutant sans autre commentaire : « Je lui fais apprendre à danser pour lui faire un petit la grâce »<sup>34</sup>. Charlotte reçoit comme cadeaux de sa mère, de sa grand-mère et de ses oncles, tous membres fidèles de l'Église réformée, des robes de soie et des bijoux extravagants, y compris « un carquant de diamants et rubis, [...] des pendants d'oreilles [...] trois douzaines de boutons de perles et rubis [...] une robe de toile d'argent »<sup>35</sup>. La meilleure façon de punir la petite Charlotte, écrit Louise, c'est de lui faire porter « sa plus méchante robe »<sup>36</sup>. C'est ainsi, comme le dit Eugénie Pascal, que la petite Charlotte apprend « à remplir le devoir d'ostentation nécessaire à prouver la hauteur de son rang [...] »<sup>37</sup>.

Louise de Coligny n'était que trop consciente qu'elle devait se comporter en fonction de son rang et en tant que fille de l'Amiral de Coligny et veuve du

33. Louise de Coligny à Charlotte-Brabantine, Fontainebleau, 26 mai 1601, in Goldsmith et Winn, *Lettres de femmes*, 124.

34. Louise de Coligny à Charlotte-Brabantine de La Tremoille, Paris, le 23 septembre 1600, *Correspondance de Louise de Coligny*, éd. Paul Marchegay et Léon Marlet (Genève : Slatkine, 1970), 236.

35. Charlotte de la Tremoille à sa mère, Charlotte-Brabantine de Nassau, 3 avril 1608, Marchegay et Marlet, *Correspondance de Louise de Coligny*, 253, n. 2.

36. Louise de Coligny à Charlotte Brabantine, 19 octobre 1608, in Goldsmith et Winn, *Lettres de femmes*, 130.

37. Eugénie Pascal, « Princesses épistolières au tournant du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle : consommatrices de culture, mécènes et/ou propagandistes ? », in *Patrones et mécènes en France à la Renaissance*, éd. Kathleen Wilson-Chevalier (Paris : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007), 105.

prince Guillaume d'Orange<sup>38</sup>. En poursuivant les intérêts de sa famille, elle se trouvait souvent dans des situations mondaines. C'est avec un sourire qu'elle parle des exigences de cette vie dans une lettre à son futur gendre, le duc de la Tremoille :

Monsieur, nous sommes non seulement en France mais à Paris à la cour et qui plus est aus festins, hyer le Roy [Henri IV] me fist commander espressement qu'il vouloit que je me trouvasse chès Zamet à souper. J'y alay donc avec Madame [Catherine de Bourbon]. Au partir de là Monsr Le Grand pryra toute la compagny et nous particulyement de fason que chacun juge que nous ne nous en pouvions defendre. J'en voy qui sont fashéees de n'estre point pryées, pleust à Dieu que je leur puisse donner ma place, ils seroyent contentés et moy aussy. Delivrés nous bien tost, Monsieur, de ces paynes, autrement nous en mourons [...] mais il n'y a point de moyen de voir ny de parler au Roy à cest heure qu'en ces lyeux là.<sup>39</sup>

Telle est la culture de la cour ! On notera la présence de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV et amie d'enfance de Louise, de Pierre Le Grand et de Sébastien Zamet, hommes d'affaires et amis d'Henri IV. On apprend à la fin de ce passage que cette visite à la cour avait un but très sérieux : une rencontre avec le roi. Car Louise devait négocier la réconciliation du duc de la Tremoille, resté protestant, avec Henri IV après la reconversion de celui-ci au catholicisme — et ses démarches ont réussi.

Ce n'est d'ailleurs pas à la cour que les femmes nobles ont été censurées pour leurs choix mondains. Charlotte Arbaleste Duplessis-Mornay, femme de Philippe Duplessis-Mornay, s'est établie au début 1584 à Montauban dans une maison choisie par son mari qui espérait bientôt l'y rejoindre entre ses voyages avec Henri de Navarre. Avant l'arrivée de son mari, le Consistoire de l'Église réformée a refusé la communion à Charlotte à cause de sa coiffure « trop mondaine », plus précisément des « cheveux ajoutés et [des] longues boucles

38. Louise de Coligny à Charlotte-Brabantine de La Tremoille, Paris, le 20 septembre 1601, Marchegay et Marlet, *Correspondance de Louise de Coligny*, 197 : « Ma fille, je me souviendrai toujours fort bien de qui j'ai eu l'honneur d'être femme et fille... ».

39. Louise de Coligny à Claude de la Tremoille, Paris, fin janvier 1598, in Goldsmith et Winn, *Lettres de femmes*, 117.

de Mad. de Mornay »<sup>40</sup>. Elle se coiffait selon la mode de l'époque, les cheveux relevés sur une monture faite de très fins fils d'archal qui servaient d'arceaux sur lesquels les cheveux étaient attachés, augmentés de faux cheveux et décorés de bijoux<sup>41</sup>.

Puisque son mari n'était pas encore là pour prendre sa défense, Charlotte Duplessis-Mornay a répondu elle-même au Consistoire en composant un ample *Mémoire*. Il comprend le compte-rendu de son débat prolongé avec le Consistoire ainsi que trois lettres qu'elle a envoyées par la suite au Colloque réuni à Bruniquel près de Montauban. Elle y présente une série d'arguments en faveur de sa décision de ne pas changer de coiffure et, plus généralement, en faveur du choix de coiffure et de vêtements par les femmes nobles protestantes comme elle. On ne peut qu'admirer l'intelligence et la confiance en elle de cette femme, qui n'abandonne pas le débat malgré les réactions négatives du Consistoire.

Charlotte commence par faire remarquer que pendant ses multiples voyages, aucune autre église réformée ne lui a jusqu'ici interdit la Cène :

[...] elle ne changea au dit Montauban, et n'a changé depuis, de façon de faire, de vivre, d'habillement, ni de coiffure, non plus qu'elle a fait depuis quinze ans qu'elle a eu cest heur de s'estre trouvée et tenue en plusieurs grandes et belles Églises de la chrestienté, comme à Sedan, Allemaigne, Angleterre, Pays bas, et celles de la France ; et toutesfois (A Dieu en soit gloire) plusieurs gens de bien peuvent tesmoigner en quelle modestie elle s'est conduite et gouvernée.<sup>42</sup>

Elle poursuit en formulant un argument théologique sophistiqué et en citant saint Paul et Jean Calvin dans le *Sermon* dont il est question au début de cet article :

[...] je requiers ceste assemblée voulloir lire ce qu'en dit M Calvin, exposant le passage de saint Paul à Thimotée [...] lequel [Calvin] declare [...] que

40. Charlotte Duplessis-Mornay, *Mémoires de Mme de Mornay II*, éd. Mme de Witt (Paris : Rénouard, 1869), 270–71.

41. Voir Jacqueline Boucher, *Deux épouses et reines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France* (Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 1995), 94.

42. Witt, *Mémoires de Mme de Mornay II*, 277. Dans ses *Mémoires*, Charlotte parle d'elle-même à la troisième personne.

l'apostre entend plus reformer les mœurs que les habilemens, non pas s'amuser à de petites particularités.<sup>43</sup>

Charlotte constate que, selon Calvin, la coiffure, comme les vêtements, ferait partie des « choses indifférentes » qui doivent être jugées selon « la règle de charité ». Ceci dit, si les membres du Consistoire peuvent trouver un autre cas où le Synode national des Églises réformées aurait interdit une coiffure comme la sienne, elle est prête à se conformer à leur décision :

Sur ce qui me fut déclaré mercredy dernier par vous, Messieurs du consistoire, que je ne serois recceue à la Cène sans oster mes cheveux, ou plustost le fil d'archal [archal] qui est dedans, il vous fut requis par moy de me faire apparoir d'article exprès résolu et escript au synode national où ce faist soit particularisé et déclaré, pour le désir que j'avoys d'y obéir: persistant encores, et vous déclarant présentement que, si me monstres article exprès, que j'acquiesceray aussi tost, pour le désir que j'ay de me ranger à la discipline de l'Église.<sup>44</sup>

À défaut de preuve, toutefois, Charlotte entend se plier au devoir qui lui incombe d'obéir à son mari qui, lui, ne lui a pas défendu de se coiffer ainsi (arrivé à Montauban, il l'a même secondée dans son débat avec le Consistoire)<sup>45</sup>. Elle admet qu'on trouve dans les Écritures saintes plusieurs passages condamnant le port de bijoux extravagants mais ceux-ci faisant partie des « choses indifférentes », il revient d'en juger selon le rang et la situation de celui ou de celle qui les porte. Elle cite à l'appui (non sans une certaine ironie) le ministre Michel Berault lui-même (celui qui s'est le plus opposé à sa coiffure) en insistant sur le fait (toujours avec ironie) qu'il n'est pas question dans la Bible de ces fils d'archal que les membres du Consistoire lui reprochent par-dessus tout :

Et toutesfois il y a aujourd'huy quinze jours que par Monsieur Berault il fut prêché que l'or et les pierreries estoient créatures de Dieu et indifférentes, dont l'on pouvait user et se parer, pourvu que chasquun eust esgard à son

43. Witt, *Mémoires de Mme de Mornay II*, 289.

44. Witt, *Mémoires de Mme de Mornay II*, 297.

45. Witt, *Mémoires de Mme de Mornay II*, 297-98.

estât, rang, et vocation, ce qui me faist persister que les cheveux sont aussi indifferends, veu mesmes qu'il n'est point parlé en l'Écriture sainte des fils d'arichal, qui est toutesfois la dispute en ceste Église et sur quoy le schisme est entretenu.<sup>46</sup>

Puisque, selon elle (et selon Calvin et saint Paul), ce sont les mœurs qui comptent et non pas les ornements externes, elle offre au Consistoire, en grand détail, sa confession de foi<sup>47</sup>. En l'absence d'un « commandement expres de Dieu », elle ne changerait donc pas sa coiffure<sup>48</sup>. Charlotte Duplessis-Mornay n'a pas réussi à convaincre les membres du Consistoire de Montauban. Il lui a fallu recevoir la Cène ailleurs ! Mais son *Mémoire* nous permet de voir la manière dont une femme intelligente et courageuse de la noblesse protestante justifie des pratiques nobiliaires qu'elle ne trouve ni immodestes ni en contradiction avec sa foi profonde.

C'est bien Jeanne d'Albret qui la première a encouragé les goûts mondains de sa fille, Catherine de Bourbon si l'on en juge par les jouets qu'elle lui a offerts : un cheval de nacre et de perles, un chariot d'ivoire doré, une maisonnette et ses meubles, un petit ménage en argent, etc. Le tout était supposé permettre à Catherine de s'initier « aux subtilités de la mise en scène d'un équipage royal »<sup>49</sup>. Jeanne faisait acheter pour Catherine des robes et des bijoux dignes de son rang, elle lui offrait des instruments de musique, lui faisait donner des leçons de musique et de danse<sup>50</sup>. C'est de sa mère que Catherine a hérité les perles qu'elle aimait par dessus tout.

Sœur d'Henri IV et « calviniste exemplaire »,<sup>51</sup> Catherine de Bourbon a fièrement maintenu sa foi réformée et a servi de modèle à ses coreligionnaires après l'abjuration de son frère. Elle a suivi l'exemple de sa mère en organisant des prêches et en célébrant la Cène réformée partout où elle logeait, que ce soit à Pau, à Nérac, à Paris ou à Nancy. Sa correspondance abonde en lettres

46. Witt, *Mémoires de Mme de Mornay II*, 300.

47. Witt, *Mémoires de Mme de Mornay II*, 289–295.

48. Witt, *Mémoires de Mme de Mornay II*, 301.

49. Pébay et Mironneau, « Le goût du bel objet », 383 et 387.

50. Voir entre autre Raymond Ritter, *Catherine de Bourbon, 1559–1604 : la sœur d'Henri IV*, 2 vols. (Paris : J. Touzot, 1985), 1 : 71–80.

51. Pierre Tucoo-Chala, *Catherine de Bourbon. Une calviniste exemplaire*, 1997 (Biarritz : Atlantica, 2003).

d'affirmation et d'encouragement, comme celle-ci adressée à Théodore de Bèze :

[Sachez le] desir que j'ay non seulement de perseverer en la sainte cognoissance où j'ay esté eslevée dès mon bas aage en l'église de Dieu, mais aussy que tous les gens de bien et fideles de la dite Eglise sachent et s'asseurent qu'avec la grace de Dieu je ne changeray jamais ceste belle resolution.<sup>52</sup>

En 1600, le poète Agrippa d'Aubigné lui a dédié son traité *De la douceur des afflictions* : « Madame, c'est dès votre enfance que la tristesse et l'adversité vous ont été mieux séantes et plus utiles que la joie et la prospérité »<sup>53</sup>. Catherine lui répond en le remerciant de l'avoir « instrui[te] à mespriser ce que les lasches et ignorans adorent [...] »<sup>54</sup>. Dans une lettre qu'il adresse à Catherine la même année, Philippe Duplessis-Mornay invoque l'exemple que donne la princesse en méprisant les tentations du monde, les « douceurs » comme les « douleurs » :

[...] si fault il, Madame, achever genereusement cest course en laquelle nous louons Dieu, que vous nous êtes à tous ung tres illustre exemple, combattue à l'envi et de douleurs et de douceurs ; et qui, au milieu de tout cela, prononcés par vos actions à toute la chrestienté, que vous preferes les afflictions du peuple de Dieu aux delices de ce siecle.<sup>55</sup>

Toujours est-il que Catherine avait joui tout au long de sa vie du luxe matériel transmis par sa mère aux cours de Navarre et de Béarn, puis à celle de son frère<sup>56</sup>. Henri de Navarre ayant nommé sa sœur régente en Navarre et au

52. Catherine de Bourbon à Théodore de Bèze, 26 janvier 1596, *Lettres et poésies de Catherine de Bourbon, princesse de France, infante de Navarre, duchesse de Bar (1570-1603)*, éd. Raymond Ritter (Paris : Honoré Champion, 1927), 125 (lettre CXVI).

53. Agrippa d'Aubigné, *De la douceur des afflictions*, éd. Frédéric Chavannes (Paris : Aubry, 1856), 14.

54. Catherine de Bourbon à Agrippa d'Aubigné, fin 1600, Ritter, *Lettres et poésies de Catherine de Bourbon*, 178-179 (lettre CLXXXVII).

55. Philippe Duplessis-Mornay à Catherine de Bourbon, 18 juin 1600 in Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance* (Paris : Treuttel et Würtz, 1824), 375.

56. Voir entre autres Sabine Melchior-Bonnet, *Catherine de Bourbon, l'insoumise* (Paris : Nil, 1999), 45 ; Raymond Ritter, *Catherine de Bourbon*, 1 : 154.



Béarn, elle y a maintenu sa cour. Dans un passage bien connu d'une lettre à son frère, écrite en août 1581, Catherine décrit la vie qu'elle y mène :

Monsieur, ... Je vous dirai que nous passons ici fort bien le temps. Il ne manquerait que vous pour que le plaisir soit parfait. Nous ne faisons que danser, nous promener en de beaux promenoirs, manger force confitures et faire de la musique avec la comtesse [Diane d'Andouins, la belle Corisande, maîtresse d'Henri]. Je vous supplie très humblement de me faire savoir par ce porteur ce qu'il vous plaira que je fasse et quand vous voudrez que je parte. En attendant de le faire, vous baisant les mains très humblement, adieu Monsieur car je m'en vais danser, j'entends le violon qui sonne et la Boulaye et les filles qui dansent.<sup>57</sup>

La cour de Nérac a beaucoup plu à Marguerite de Valois quand elle y a séjourné en 1578. Dans ses *Mémoires*, elle la compare favorablement à la cour des Valois, ce qui n'aurait sans doute pas plu à Jeanne d'Albret<sup>58</sup>. Comme le remarque Sabine Melchior-Bonnet : « La morosité huguenote a fondu dans le luxe et la gaité gasconne »<sup>59</sup>. Catherine a participé pendant toute sa vie aux plaisirs de la cour ; elle aimait la chasse et les divertissements, elle portait des bijoux fort coûteux et des robes magnifiques, des cadeaux de la part de son frère, pour la plupart<sup>60</sup>. Dans un portrait datant de sa jeunesse, elle porte une robe semée de pierres précieuses<sup>61</sup>. Dans un portrait datant de 1600 où la représentation de la princesse arrivée à l'âge mûr est moins flatteuse, elle porte encore des bijoux<sup>62</sup>. Ce portrait est d'ailleurs accompagné d'un quatrain qui met l'accent sur l'équilibre chez elle entre le « monde » et les « Cieux » :

57. Catherine de Bourbon à Henri de Navarre, [Hagetmau, août 1581], Ritter, *Lettres et poésies de Catherine de Bourbon*, 11.

58. Marguerite de Valois, *Mémoires et Discours*, éd. Éliane Viennot (Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004), 186.

59. Melchior-Bonnet, *Catherine de Bourbon*, 113.

60. L'inventaire des bagues d'or et pierreries de Catherine (Ritter, *Lettres et poésies de Catherine de Bourbon*, 213–14) en donne un exemple. Selon ses biographes, ce goût des bijoux expliquerait son état permanent d'endettement ; ces mêmes bijoux pouvaient pourtant servir de caution, par exemple, quand Catherine emprunte de l'argent pour payer les gages des soldats de son frère.

61. Catherine de Bourbon, copie d'un portrait anonyme du XVI<sup>e</sup> siècle, Musée national de Pau.

62. Catherine de Bourbon, gravure de Johannes Wierix, 1600.

Qui void ce beau portrait, cette Auguste aparence  
Void tout l'honneur du Monde et l'abregé des cieux  
C'est le plaisir de l'ame et le miroir des yeux  
Princesse des vertues aussi bien que de France.

Particulièrement férue de ballets de cour, Catherine en organise et y figure quand sa santé le lui permet, en Navarre ou au Béarn comme à Paris, et en Lorraine après son mariage avec le duc de Bar. Elle en offre un, composé par son amie Catherine de Parthenay, à son frère à Pau en août 1592. Le sujet peut surprendre : il s'agit de l'aventure amoureuse entre Catherine de Bourbon et le duc de Soissons, un amour que le roi avait d'abord encouragé et ensuite strictement interdit<sup>63</sup>. Car, tout en défendant sa foi réformée, Catherine ne se refuse pas ces plaisirs mondains, y compris ceux de l'amour.

En septembre 1589, au moment où Catherine pensait recevoir l'approbation de son frère pour se marier avec le duc de Soissons, elle écrit à son cousin et ami le vicomte de Turenne :

Quant à ce beau discours du mespris du monde que vous me voulés faire, je l'eusse trouvé plus à propos lorsque j'avois ma migraine, mais à cette heure que je me porte très bien, je trouve qu'il y fait bon demeurer pour voir le cours du marché et revoir ce bel air de France où j'ay la chose du monde qui m'est la plus affectionnée.<sup>64</sup>

À propos de ce refus joyeux du mépris des vanités du monde, elle se ravise dans des moments plus durs, par exemple quand son frère refuse définitivement de la marier à l'homme de son choix. Dans quelques rares poèmes qu'elle a envoyés en 1595 à Théodore de Bèze, son ami et conseiller, et qui ont survécus, elle explore le sentiment qu'elle a d'être dans le péché à cause de son goût pour ces mêmes plaisirs mondains. Sans en parler directement, elle fait sans doute référence à son amour excessif pour Soissons<sup>65</sup>. Elle exprime d'abord ses regrets :

63. Nicole Vray, *Catherine de Parthenay duchesse de Rohan, protestante insoumise* (Paris : Perrin, 1998), 83.

64. Catherine de Bourbon à Henri de la Tour d'Auvergne vicomte de Turenne, septembre 1589, Ritter, *Lettres et poésies de Catherine de Bourbon*, 55–56 (lettre XLIX).

65. De la concupiscence, alors, car cet amour la détournait de son devoir.

Mon esprit trop bouillant, guidé par ma jeunesse,  
 S'est laissé emporter après la vanité,  
 Au lieu de s'élever vers ta Divinité,  
 Et admirer les faits de ta grande sagesse.  
 (Stances de Madame, Seur du Roy)<sup>66</sup>

Et elle implore l'aide de Dieu pour diriger sa volonté comme il le voudrait :

Que les plaisirs mondains ne puissent rien sur moy,  
 Les biens et les grandeurs n'ébranlement point ma foi, [...]

Fais-moy, O Tout-puissant, vouloir ce que tu veux, [...]  
 Veuille donc, Eternel, de mon ame arracher  
 Toutes les passions qui te pourroient fascher;  
 (Sonnet III)

Catherine a ensuite suivi ce qu'elle interprétait comme la volonté de Dieu (ainsi que celle de son frère) en s'éloignant de Soissons pour épouser le duc de Bar et pour servir d'exemple aux huguenots fidèles. Mais elle n'a jugé nécessaire d'abandonner ni ses bijoux, ni ses robes, ni ses ballets. Car, même s'il s'agit pour Catherine souvent de plaisirs, il s'agit plus encore pour elle du maintien d'un train de vie qu'elle juge digne de son rang. Comme sa mère, Catherine envisage le luxe de sa cour et de sa personne comme l'expression visible de l'importance de sa dynastie<sup>67</sup>.

Ces quelques exemples suggèrent donc une approche nuancée à cette question de la réconciliation entre les plaisirs mondains qui font partie de *l'ethos* des femmes nobles et le mépris de ces mêmes plaisirs, vus par Calvin comme vanités. Nous avons observé chez Charlotte Duplessis-Mornay une approche qui met l'accent sur la théologie calviniste selon laquelle ces « vanités » seraient

66. Catherine de Bourbon à Théodore de Bèze, 26 janvier 1596, Ritter, *Lettres et poésies de Catherine de Bourbon*, 125–126 (lettre CXVI) : « ... j'ay bien besoin de l'assistance de l'esprit qui n'abandonne point ceux qui esperent en luy. Parmi mes douleurs, je m'esbats quelquefois à parler à Dieu avec ma plume, non en vers si bien faits comme ceux qui font profession de longue main de bien escrire, mais chrestienement pour ma consolation, comme vous verrez par ceux que je vous envoie pour en estre juge et modérateur... ».

67. Voir Grintchenko, *Catherine de Bourbon*, en particulier la troisième partie.

« indifférentes » et n'auraient rien à faire avec la valeur morale ou spirituelle. Pour Jeanne d'Albret, comme pour Louise de Coligny, ce sont autant d'outils dont il faut se servir si on veut maintenir la dignité de son rang et exercer de l'influence. Seule Catherine de Bourbon exprime une certaine culpabilité. Consciente qu'elle s'est laissé séduire par les vanités du monde, elle implore l'aide de Dieu pour regagner le droit chemin. Mais selon ces grandes dames de la Réforme, on peut tout de même prendre plaisir aux vêtements, à la coiffure, aux bijoux, à la danse, à condition d'éviter la « concupiscence ». Le rang social et les richesses mondaines offrent du contentement quand ils sont dédiés à la louange de Dieu, et quand on se souvient de la parole du Christ qui dit que chacun aura à rendre des comptes en fonction des dons qui lui ont été octroyés ici-bas (Luc 12, 48).